



ANNEXE 5

PRESENTATION DU PROJET D'EXTENSION DU CIMETIERE



Maître d'ouvrage

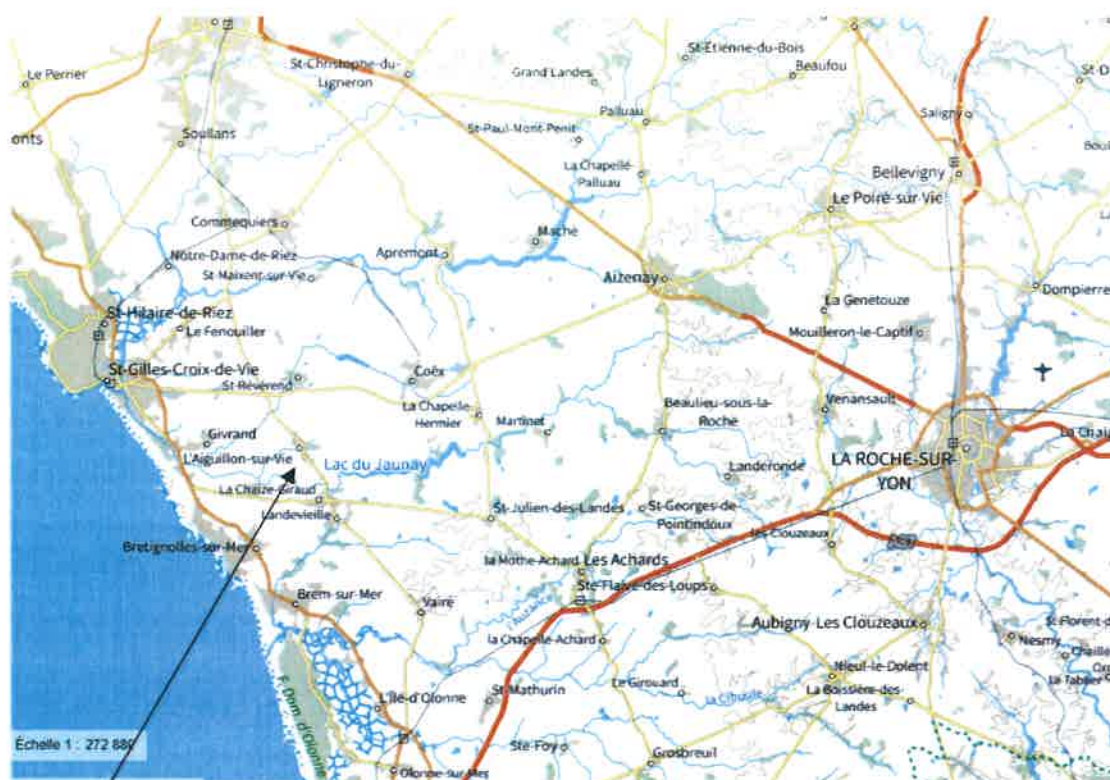
Commune de l'Aiguillon sur Vie
20, rue de l'Eglise
85220 L'Aiguillon sur Vie
Tél. : 02.51.22.80.52

accueil@laignillonsurvie.fr

1. PRÉSENTATION DU SECTEUR

1.1. Présentation de la commune

La commune de l'Aiguillon sur Vie est située dans le département de la Vendée, région des Pays de la Loire, et fait partie du canton de Saint Hilaire de Riez. Elle est à proximité immédiate du littoral, et fait partie de la communauté de communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie. La commune est reliée en 10 minutes à Brétignolles sur Mer et Saint Gilles Croix de Vie, et bénéficie ainsi d'une attractivité importante.



Commune de l'Aiguillon sur Vie

Au 1^{er} janvier 2021, la commune, d'une superficie de 2 322 ha, compte 2 010 habitants, essentiellement regroupés dans le bourg. Elle compte plusieurs équipements touristiques (complexe autour du Golf des Fontenelles, résidence de tourisme à l'entrée du bourg, camping dans le secteur aggloméré).



L'ensemble du territoire du Pays de St Gilles Croix de Vie bénéficie d'un dynamisme démographique important. La croissance de la population ne cesse de s'accélérer. A l'échelle communale, après une stagnation globale de la population entre 1968 et 1990 (autour de 950 habitants) la croissance s'est envolée à partir de 1999 pour atteindre plus de 4% par an. Cette croissance récente est en grande partie alimentée par le sol migratoire (flux interne à la Vendée pour 94 % des accédants à la propriété). Les projections de l'INSEE retenues dans le cadre du SCOT du Pays de Saint Gilles Croix de Vie prévoient une croissance annuelle moyenne toujours soutenue de 2 %.

Le PLU (Plan Local de l'Urbanisme) de la commune traduit l'évolution du projet communal vers une gestion économe de l'espace par le réinvestissement urbain et le développement raisonné autour des emprises déjà urbanisées. Ainsi, le maintien de l'attractivité du centre bourg est un enjeu majeur et ceci pour 2 raisons essentielles :

- Le centre bourg intègre plusieurs fonctions : habitat, services, commerces
- Son optimisation permet de limiter l'extension urbaine et donc la consommation de terres agricoles

Plusieurs lotissements sont, à ce jour, en cours d'aménagement.

1.2. Projet d'extension du cimetière

1.2.1. Localisation du projet d'extension

Le cimetière communal, d'une superficie de 2 614 m² et totalisant 400 concessions, arrive à saturation. Le terrain destiné au projet d'extension du cimetière est déjà approprié par sa situation géographique, car il jouxte le cimetière, et appartient à la commune. Il n'y a pas d'acquisition à prévoir.



Localisation du cimetière et du projet d'extension (cadastre)

Projet d'extension

cimetière actuel



(Photo aérienne 2019)

Parking aménagé

cimetière actuel

Projet d'extension



Vue aérienne – situation du cimetière et du projet d'extension



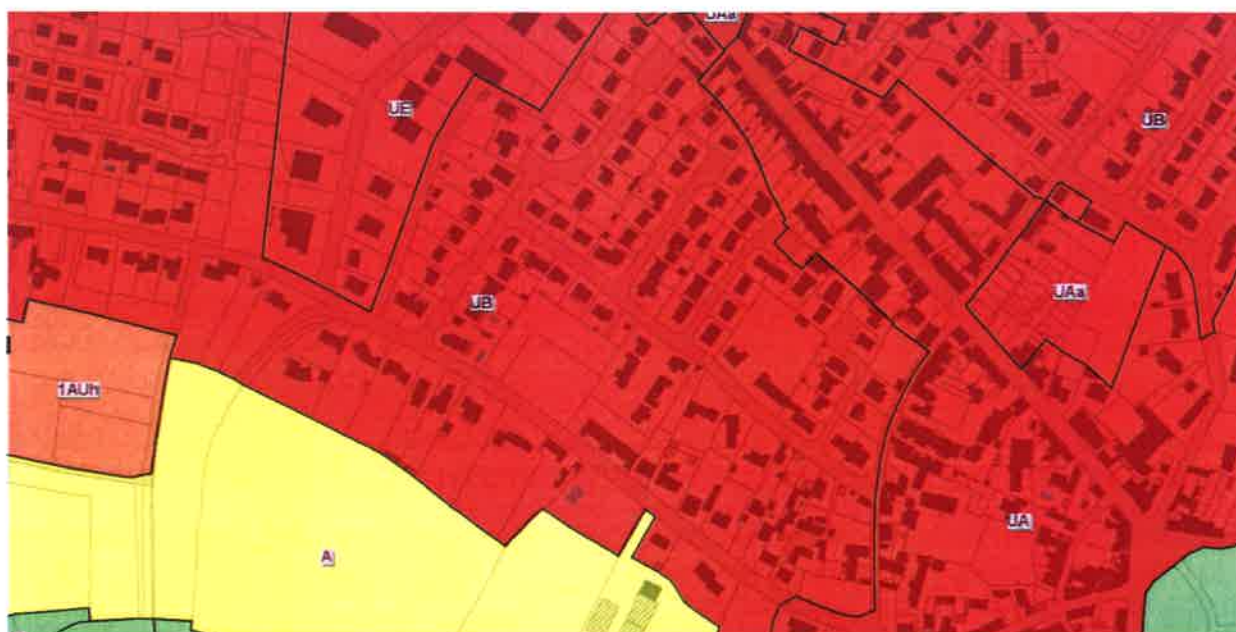
Projet d'extension



Vue du parking

Le territoire communal est soumis au PLU (Plan Local d'Urbanisme). Le zonage du projet d'extension est en zone Ub dont le règlement n'interdit pas cet équipement public.

Extrait du zonage du projet – PLU



1.2.2. Le cimetière actuel et ses capacités

Sa superficie totale est de 2 614 m². Il dispose également d'un espace cinéraire comprenant trois columbariums, d'un jardin du souvenir, et un parking.



Tableau recensant les concessions vendues par la commune entre 2011 et 2020

	CONCESSIONS INHUMATIONS	CONCESSIONS CAVURNES	CONCESSIONS COLUMBARIUM	RENOUVELLEMENT DE CONCESSIONS	TOTAL
2011	8	2	2	1	13
2012	3	0	3	2	8
2013	12	2	1	1	16
2014	11	0	1	0	12
2015	2	4	0	1	7
2016	3	1	0	0	4
2017	9	0	1	1	11
2018	3	1	0	0	4
2019	6	3	2	0	11
2020	8	2	1	1	12

1.2.3. Intérêt du projet d'extension

Le cimetière dispose de 400 concessions. A ce jour, sa capacité devient très limitée. Il n'y a plus de terrain nu disponible, excepté le long du mur où un 3^{ème} columbarium vient juste d'être installé (10 cases) ainsi que 6 cavurnes.

A ce jour, seules sont disponibles :

- 10 cases de columbarium
- 7 cavurnes
- 3 caveaux double

Quelques reprises de concessions sont encore possibles, mais l'accès à ces tombes est très difficile, ce qui complique les travaux.

Le bilan des inhumations des 10 dernières années est de 9,8. Selon l'article L.2223-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui précise que « le terrain consacré à l'inhumation des morts est cinq fois plus étendu que l'espace nécessaire pour y déposer le nombre présumé des morts qui peuvent y être enterrés chaque année », le besoin pour la commune de l'Aiguillon sur Vie serait de 49 concessions. L'extension du cimetière donnerait la possibilité de créer au minimum 194 concessions supplémentaires environ selon le plan d'aménagement envisagé, sur les deux tranches. Ce qui correspondait à un besoin sur 20 ans.

1.2.4. Données démographiques

POPULATION LEGALES AU 01/01	
2012	1649
2013	1708
2014	1773
2015	1839
2016	1871
2017	1913
2018	1941
2019	1965
2020	1988
2021	2010

L'augmentation de la population sur les 10 dernières années est de 361 habitants.

Décès et mortalité sur la commune entre 2010 et 2020

	DECES SUR LA COMMUNE	TRANSCRIPTION DE DECES	TOTAL
2011	5	9	14
2012	6	7	13
2013	7	18	25
2014	8	12	20
2015	9	10	19
2016	18	7	25
2017	15	11	26
2018	7	18	25
2019	16	15	31
2020	14	14	28

2. SCHEMA D'AMENAGEMENT

Vu la capacité limitée du cimetière actuel, une extension du cimetière est donc urgente et nécessaire. Le projet retenu d'extension sur la parcelle AK 0160 répond aux critères suivants :

- La commune est déjà propriétaire, pas d'acquisition de terrain à prévoir, donc pas de coût financier supplémentaire ;
- Adéquation avec le zonage Ub du PLU (Plan Local d'Urbanisme) ;
- Une continuité et une cohérence entre le cimetière actuel et l'extension, qui n'en feront qu'un seul ;
- Des liaisons aisées à la fois pour les véhicules funéraires et les piétons ;
- La présence d'un parking déjà aménagé ;
- Le positionnement du terrain, en amont du cimetière existant ;
- Endroit propice au recueillement par le calme de l'environnement ;
- Etude géologique favorable au creusement.

L'extension du cimetière tient compte de la préservation de l'environnement. La commune a obtenu le label « terre saine, commune sans pesticide » en 2019.

Plan d'aménagement :

Un enrobé sera réalisé sur la première tranche dans un premier temps, ce qui facilitera l'accès aux personnes à mobilité réduite, mais également aux véhicules funéraires. Un local technique et des sanitaires peuvent être prévus. Des arbres et massifs viendront agrémenter le paysage.

Une clôture d'1,50 mètres de hauteur au minimum sera installée entre l'extension du cimetière et les parcelles riveraines, renforcée par un écran d'arbustes épineux ou à feuilles persistantes.

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :
VENDEECommune :
AIGUILLON-SUR-VIE (L')

Section : AK
Feuille : 000 AK 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 26/04/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées et projection : RGF93CC47

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :

Pôle Topographique Gestion Cadastrale VENDEE
Cité administrative Travot Rue du 93ème RI 85020
85020 LA ROCHE SUR YON CEDEX
tél. 02 51 45 12 39 - fax
pfcg.850.la-roche-sur-yon@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

